

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le

27 MAI 2021

ID : 074-247400112-20210525-D_2021_55-DE

2021-55 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E., A LA REHABILITATION PARTIELLE ET A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES - LOTS N° 11 ET 12



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 25 MAI 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 19 Mai 2021, s'est réuni au gymnase des Ebeaux - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HENRY

Date d'affichage : 27 MAI 2021

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E., A LA REHABILITATION PARTIELLE ET A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES - LOTS N° 11 ET 12

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021

ID : 074-247400112-20210525-D_2021_55-DE

2021-55 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E. A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES - LOTS N° 11 ET 12

MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A LA CREATION D'UN C.L.A.E., A LA REHABILITATION PARTIELLE ET A L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHEQUE A CRUSEILLES - LOTS N° 11 ET 12

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E. (Centre de loisirs associé à l'école), la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose qu'une première phase de travaux a fait l'objet d'une réception partielle afin de permettre le déménagement de classes existantes dans le C.L.A.E. nouvellement réalisé. Le déménagement provisoire des classes est nécessaire pour pouvoir réaliser les travaux dans le bâti existant. A l'occasion de cette réception partielle de travaux, la commission de sécurité a demandé des ajustements dans le programme de travaux afin d'assurer la mise aux normes de sécurité incendie du bâtiment.

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 2 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 7 188,74 € HT (8 626,49 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°11 Menuiseries intérieures bois : MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE. Montant des travaux supplémentaires : 1 180 € HT, soit une augmentation cumulée avec la modification n°1 de 2,68% du montant initial du lot ;
- Lot n°12 Cloisons - doublages : S.A.S. PONCET CONFORT DECOR. Montant des travaux supplémentaires : 6 008,74 € HT, soit une augmentation de 6,99 % du montant initial du lot.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs de chaque lot sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur cette opération. Il invite donc l'Assemblée à examiner ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021

ID : 074-247400112-20210525-D_2021_55-DE

2021-55 COMMANDE PUBLIQUE/ MODIFICATIONS DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À LA CRÉATION D'UN C.L.A.E., À LA RÉHABILITATION PARTIELLE ET À L'EXTENSION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE À CRUSEILLES - LOTS N° 11 ET 12

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

→ **AUTORISE :**

- Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :
 - Lot n°11 Menuiseries intérieures bois pour un montant supplémentaire de 1 180 € HT
 - Lot n°12 Cloisons - doublages pour un montant supplémentaire de 6 008,74 € HT

Acte certifié exécutoire le : 27 MAI 2021
Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 2 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 11 Menuiseries intérieures bois

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

MENUISERIE RAMBOSSON ALEXANDRE
129, allée des charbonniers
ZA Malchamps
74160 FEIGERES
@ : menuisierambosson@orange.fr
N° SIRET : 797 180 262 000 25

Montant initial du marché public :
193 231 € HT, soit 231 877,20 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	01/03/2021	197 234 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à des demandes de la commission de sécurité pour permettre l'ouverture des classes de la phase 1 à la rentrée des vacances scolaires du printemps 2021.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires ci-après :

- installation de bloc portes coupe-feu 1/2h ;
- étanchéité des panneaux d'occultation des fenêtres du rez-de-chaussée avec mousse coupe-feu.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **1 180 € HT, soit 1 416 € TTC.**

La présente modification cumulée à la modification n°1 représente donc une augmentation de 2,68% du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **198 414 € HT, soit 238 096,80 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.
A _____, le _____



MODIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC N° 1 AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 12 Cloisons - doublages

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S. PONCET CONFORT DECOR
5, avenue Maréchal De Lattre de Tassigny
Chatillon en Michaille
1200 VALSERHÔNE
contact@poncetconfortdecor.fr
N° SIRET :309 904 092 000 41

Montant initial du marché public :
86 000 € HT, soit 103 200 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
/	/	/	/

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à des demandes de la commission de sécurité pour permettre l'ouverture des classes de la phase 1 à la rentrée des vacances scolaires du printemps 2021.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires ci-après :

- cloisons coupe-feu,
- doublage et plafond répondant aux normes de sécurité contre l'incendie.

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **6 008,74 € HT, soit 7 210,49 € TTC.**

La présente modification représente donc une augmentation de 6,99 % du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **92 008,74 € HT, soit 110 410,49 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le